

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0507\_PV\_RD120\_ARLAY**  
Portant permission de voirie sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** La demande en date du 30 Avril 2024 par laquelle M. Hippolyte DANGEUL de Guinot TP Rue Henri-Paul SCHNEIDER 71210 MONTCHANIN, représentant ORANGE UCI EST domicilié Rue du général GIRAUD 71100 CHALON SUR SAÔNE, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de rehaussement d'un cadre tampon dans l'emprise de la Route Départementale n° 120 au droit du n°25b, rue de la gravière 39140 ARLAY ;
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU** Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU** Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU** L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER;
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU** L'état des lieux ;

ARRÊTE

**ARTICLE 1 AUTORISATIONS PRÉALABLES**

Le bénéficiaire est expressément averti que le présent arrêté ne vaut pas autorisation qui relève de réglementations et codes autres que celui du code de la voirie routière.  
Si tel est le cas pour l'aménagement envisagé, alors il lui revient d'obtenir les accords auprès des autorités compétentes.

**ARTICLE 2 AUTORISATION**

Le bénéficiaire désigné dans la demande susvisée est autorisé à occuper le domaine public, RD120 – PR5+0608 - commune d'ARLAY, pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande et pour y maintenir les ouvrages réalisés, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

### ARTICLE 3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

#### **Implantation et ouverture du chantier**

Le bénéficiaire préviendra le service gestionnaire de la voirie (Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER) de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

Le tampon à rehausser se situe au PR 5+0608.

#### **Mode opératoire**

- Ouverture au minimum afin de remplacer le cadre et tampon.
- Reprise des scellements avec un béton routier noir ou à l'enrobé à chaud en fonction de la dimension de la reprise.
- Évacuation des matériaux.
- Remise en état des abords du chantier.

#### **Dépôt de matériaux et de matériel**

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD120 avec l'accord du service gestionnaire.

#### **Remise en état**

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

### ARTICLE 4 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

### ARTICLE 5 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

### ARTICLE 6 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder un mois. Le bénéficiaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

### ARTICLE 7 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

## **ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de quinze ans à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

**ARTICLE 9** Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site internet du Département <https://www.jura.fr>.

## **ARTICLE 10 RECOURS**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence routière départementale de LONS LE SAUNIER, à l'adresse suivante : 45 Route de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

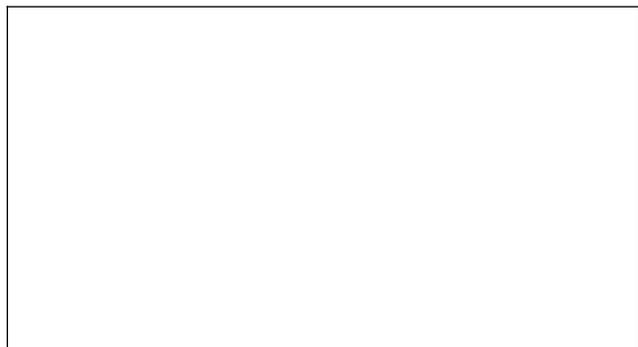
Le bénéficiaire pour attribution

Son représentant pour information

La commune d'ARLAY et CERD de Bletterans pour informations

L'ARD pour classement

**Signature de l'arrêté**



# Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5  
Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 039-223900010-20240506-ARR\_2024\_0507-AR



N° 14023\*01

## Le demandeur

Particulier  service public  maître d'oeuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : DANGEUL Prénom : Hippolyte  
Dénomination : GUINOT.TP Représenté par :  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011  
Chez Sogelink  
Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France  
Téléphone 0778950466 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : guinot-montchanin-d@demat.sogelink.fr

## Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ORANGE UCI EST - DIR BOURGOGNE - DANGEUL Prénom : Hippolyte  
Adresse Numéro : 66 Extension : Nom de la voie : RUE DU GENERAL GIRAUD  
Code postal 71110 Localité : CHALON SUR SAONE Pays : FRANCE  
Téléphone 0385739580 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  
Courriel : hippolyte.dangeul@guinot-tp.com

## Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +  
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D120  
Code postal 39140 Localité : ARLAY  
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :  
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

## Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  (1) N° de chantier délivré par la Collectivité :  

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement  (2) Saillie ou Surplomb  (2) Aménagement d'accès  (2) Ouvrages divers  (1)  
Station service  Renouvellement  Création   
Autres  remplacement cadre et tampon sur trottoir  
Date prévue de début d'application 13052024 Durée d'application (en jours calendaires) : 15  
**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

(3) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

**Dépôt ou stationnement** <sup>(2)</sup>

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
 Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
 Autres (à préciser)  : .....

**Saillie ou surplomb** <sup>(2)</sup>

Largeur : de la voie \_\_\_\_\_ mètres de la saillie \_\_\_\_\_ mètres  
 des trottoirs \_\_\_\_\_ mètres Hauteur sous saillie \_\_\_\_\_ mètres

**Aménagement d'accès** <sup>(2)</sup>

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau \_\_\_\_\_ millimètre Longueur \_\_\_\_\_ mètres  
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée \_\_\_\_\_ mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement \_\_\_\_\_ mètres

**Ouvrages divers** <sup>(1)</sup>

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
 Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : .....

... ..

Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale _____ mètres	_____ mètres
Tranchée transversale _____ mètres	_____ mètres
Fonçage _____ mètres	_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route   
 Autres (à préciser)  : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

**1 - Pour toute demande**

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000<sup>ème</sup>  <sup>(3)</sup> Photos

**2 - Pièces complémentaires par nature de demande****2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>

**2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine**

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>

**2c - Station service** : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX \_\_\_\_\_ Le : 3 | 0 | 0 | 4 | 2 | 0 | 2 | 4

Nom : DUSSABLY \_\_\_\_\_ Prénom : Lisa \_\_\_\_\_ Qualité : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06-05-2024



ID : 039-223900010-20240506-ARR\_2024\_0507-AR



(46.760764 5.525587);(46.760768 5.525470);(46.760608 5.525455);(46.760585 5.526007);(46.760580 5.526124);(46.760740 5.526138);(46.760764 5.525587);



### Demande d'intervention GC

(NE PAS MODIFIER LE FORMAT EXCEL)

#### CADRE RESERVE C.A.

C.A. demandeur :		Thomas Pinot	
OEIE :	LON400162	Référence dossier (situé dans PIDI pour GC) :	LON400162_GC
DLR => Date limite d'intervention qui correspond à la date d'affectation du dossier			

<b>Référence intervention</b>	
OT ou ND ou OEIE :	GESTAR230320RLA4001933
CENTRE :	RLA
ZONE :	F00

<b>Demandeur</b>		<b>Expert travaux Orange</b>	
Nom, Prénom, Société :	BIANCHI Mathieu, ORANGE	Nom / Prénom :	
N° Tél. :	06 45 95 86 56	N° Tél. :	

<b>URGENT</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
<b>RDV COMMUN</b>	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>AVEC SOCIETE</b>		<b>DATE</b>

<b>Lieu d'intervention</b>	
Commune :	ARLAY
Rue :	RUE DE LA GRAVIERE
N° dans la rue :	25

<b>Chambre</b>		<b>Conduite</b>	
Type de chambre	G4C	Unitaire	<input type="checkbox"/> < case à cocher
N° de chambre	2/39017-02	Multitubulaire	<input type="checkbox"/>
Cadre cassé	<input checked="" type="checkbox"/>	Diamètre tuyau	<input type="checkbox"/>
Cadre descellé	<input type="checkbox"/>	Bouchée à	<input type="checkbox"/> m. / chambre réf
Tampon cassé (nombre)	4	Domaine public	<input type="checkbox"/>
Ciment	<input type="checkbox"/>	Sous trottoir	<input type="checkbox"/>
Fonte	<input checked="" type="checkbox"/>	Sous chaussée	<input type="checkbox"/>
Recouverte	<input type="checkbox"/>	Câble enterré	<input type="checkbox"/>
Sous trottoir	<input checked="" type="checkbox"/>		
Sous chaussée	<input type="checkbox"/>		
Dimensions du tampon			
<b>Constat de dommage N° PV :</b>		<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON

<b>Commentaire</b>
Remplacement dispositif de fermeture sur G4C 2-02 par L4T
GPS(lat. ; long.) : 46.76070 ; 5.52577

#### Schéma (plan annoté + situation Google si possible + photos)

